



Formation Vendredi 24 mai 2024 Pôle Stratégie des Entreprises



Droit des sociétés et « La rédaction des statuts de la SAS avec les pactes d'associés et règlement intérieur & les contestations des décisions d'assemblées »



Formateurs

. Monsieur Arnaud LECOURT, Professeur des Universités, Directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires, Université de Pau et des Pays de l'Adour.
. Monsieur Laurent GROSCLAUDE, Maître de conférence en droit privé à l'Université de Toulouse 1
Programme établi pour l'Association Alta-Juris International en collaboration avec Maître Hubert EVRARD, Avocat, Responsable pédagogique



Objectifs

A l'issue de la journée de formation, les stagiaires connaîtront les bases, les opportunités et les risques de la SAS. Ils sauront mettre en place des montages dans les statuts, comment les rédiger, ce à quoi il convient de prêter une attention spécifique et les risques induits par ces montages.

Méthode pédagogique

Formation associant les aspects théoriques et les implications pratiques
Petit groupe (maximum 20 participants), présentiel, pédagogie expositive



Outils pédagogiques

Support pédagogique édité est distribué avant la formation
Moyens techniques : Salle de formation adaptée, vidéo projecteur, Paper Board
Le formateur crée un support pédagogique Powerpoint. Celui-ci est projeté sur écran ainsi que des Exercices au format Word diffusés en début de séance pour des questions/réponses sur des cas pratiques



Modalités d'évaluation

Questionnaire de satisfaction
Attestation de suivi
Auto-évaluation

Alta-Juris International

2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tél : 01.53.04.08.85

Email : altajuris@altajuris.com

Site Internet : www.altajuris.com

Identifiant SIRET : 438 324 204 00041

Organisme de formation : Certifié QUALIOP1 sous le numero F1612

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755278475 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Public

Avocat et/ou Juriste spécialisé,
Avocat et/ou Juriste généraliste

Prérequis

Connaissance du droit des sociétés.
Connaissance minimale de la SAS.



Date, heures, lieu

Vendredi 24 mai 2024
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Siège Alta-Juris International
2 rue de Penthièvre – 75008 PARIS



Tarif

Voir la Convention de Formation



Informations

ALTA-JURIS INTERNATIONAL
2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tel : 01.53.04.08.85
Mail : altajuris@altajuris.com



I – Présentation générale (30 minutes)

II – Régime juridique général (30 minutes)

- 1° - Régime légal de la SAS
- 2° - Régime des nullités dans la SAS

III – Constitution de la SAS (30 minutes)

- 1° - Création
- 2° - Transformation

IV – Capital de la SAS (30 minutes)

- 1° - Apports
- 2° - Capital variable
- 3° - Augmentation de capital
- 4° - Maîtrise du capital

V – Les associés de la SAS : risques et montages (2h30)

A – Vue d'ensemble des associés de SAS

B – Vue d'ensemble des montages

- 1/ Introduire des dispositions supplétives dans les statuts pour combler les lacunes
- 2/ Introduire des dispositions impératives pour mieux protéger les associés

C – Les décisions : risques de nullité et montages

- 1/ le droit commun des obligations

2/ le contournement de la nullité

- a/ la suspension de la décision sociétaire
- b/ la qualification de la décision sociétaire

D – L’agrément des associés

1/ introduction de la clause

- a/ introduction de la clause dans les statuts
- b/ autres supports possibles de l’agrément dans la SAS

2/ contenu de la clause d’agrément

- a/ périmètre de l’agrément
- b/ procédure d’agrément

E – L’exclusion d’un associé

1/ quelles clauses ?

2/ quelle articulation avec 1836 du Code civil ?

3/ application de la loi dans le temps



VI – La direction de la SAS (2 heures)

1° - L’organisation et représentation de la SAS

A – Coprésidence

B – Les DG / DGD

1/ Clarifier leur condition juridique

2/ Clarifier l’étendue de leurs pouvoirs

C – Evolution de leurs fonctions

1° - Cessation des fonctions

2° - Rémunération

D – La personne morale dirigeante

1/ insécurité juridique

2/ situation injuste

Cas des codirigeants.

VII – Contrôles (30 minutes)

1° - Comptes et informations financières

2° - Conventions réglementées

3° - Rôle des CAC